

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Installations septiques : Dégager les couvercles pour éviter des frais...

Saint-Hyacinthe, le 9 avril 2024

Saviez-vous que grâce à son Programme régional de vidange des installations septiques, la Régie assure la réduction des risques de contamination des eaux souterraines et de surface ainsi que la valorisation des boues, notamment en compost, dans le respect des normes environnementales? C'est sans compter les avantages du Programme pour les propriétaires, notamment le coût abordable du service ainsi que la réduction des risques de colmatage de l'élément épurateur, ce qui permet la prolongation de la durée de vie de celui-ci. La Régie profite de l'occasion pour souligner l'excellente collaboration des citoyens, laquelle permet d'obtenir des résultats extrêmement positifs pour notre environnement, avec plus de 16 400 tonnes de boues collectées et valorisées l'an dernier.

Afin d'éviter des frais de déplacements inutiles, il est impératif de porter une attention particulière à la lettre transmise à chaque adresse dont l'installation septique doit être vidangée cette année, laquelle lettre indique la semaine prévue pour la vidange ainsi que les indications de préparation. Celle-ci vous sera envoyée quelques semaines avant la date de votre vidange. Le calendrier est disponible sur le site Internet de la Régie.

Les règles d'opération ayant été resserrées afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs, **lorsque les couvercles sont situés sous une construction** (ex. balcon, patio ou agrandissement de maison), **un accès d'une hauteur minimale de 1,2 mètre (4 pieds) sera nécessaire** afin de permettre l'application d'une technique de travail sécuritaire. Aucun employé n'est autorisé à entrer dans un espace clos à cause des risques d'émanation de gaz toxiques potentielles.

Les recommandations suivantes pourraient également vous éviter des frais supplémentaires :

- **Dégager 15 cm (6 pouces) autour de chaque couvercle et en profondeur;**
- **Éviter de déposer des matières dangereuses**, chimiques, métalliques, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives dans l'installation septique;
- **Maintenir chaque dossier à jour.**

Advenant tout changement de propriétaire, d'installation septique, de coordonnées téléphoniques ou pour toute autre information pertinente, nous vous invitons à communiquer directement par téléphone avec la coordonnatrice du Programme régional de vidange des installations septiques de la Régie au 450 774-2350 ou à consultez notre site internet www.riam.quebec.

Source : Communications RIAM
450 774-2350
www.riam.quebec